

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0059473

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7262 Société : RAX
 Actif Pensionné(e) Autre : 183194
 Nom & Prénom : MAHJOUR BI M'HAMME
 Date de naissance : 05/05/66
 Adresse : Riad Bouskoura N°20 Bouskoura
 C.A.C.A
 Tél. : 0668.1638142 Total des frais engagés : 784,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 26/09/2023 Le : 26/09/2023
 Signature de l'adhérent(e) : Signature

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES PRIX ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26.03.23	[cst]	[1]	3.00 D.H	 Dr. Sami OUAJJAL - Vendéologue 05 22 58 47 16

EXECUTION DES ORDONNANCES

Code du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
18, Rad Bouskoura - Bouskoura Gsm: 06 63 01 31 67 002918060000048 - INPE	26/03/2023	384,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدار البيضاء، في : 26 - 09 - 23

PHARMACIE CENTRALE DE BOUJDOURA
Casablanca, le : 26 - 09 - 23
18, Riad Boujdoura - Boujdoura
GSP : 06 63 01 31 67
I.C.E. : 002918060000048 - INPE : 092110873

Ha hijoudi. H hammed

1. D Stress book
Isabel le met pl

2. Relax au S.V. cache pl
18 1-

3. 997° de sixte au cash 1d 1-
1 cp

7:384

(S.V.)

PHARMACIE CENTRALE DE BOUJDOURA
18, Riad Boujdoura - Boujdoura
GSP : 06 63 01 31 67
I.C.E. : 002918060000048 - INPE : 092110873

Tél./Fax : 05 22 58 47 16

إقامة النعيم، عمارة 7، رقم 4، الطابق الثاني، سيدى معروف، الدار البيضاء
Résidence Naïm, Imm 7, app.4, 2ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca

Dr. Samia OUHAJJOU
Dermatologue Vénérologue
Tél./Fax: 05 22 58 47 16

30 comprimés
Voie orale

LOT : 14523007
PER : 03/2028
PPU : 99,70 DH

LABIXTEN®
20 MG 
Bilastine



FAES FARMA

Relaxium®

B6

375 mg



1 gélule par jour

COMPLEXE RELAXANT

LOT: 220709
DU: 09/2025
99.00 DH

100 % magnésium
vitamine B6



146-147 Zi. Tit Mellil - Casablanca

Laboratoires Deva Pharmaceutique
J.OUAIDI Pharmacien Responsable

VOIE ORALE
30 GÉLULES